



St Amans/Albine

ACCUEIL DE LOISIRS

6 – 10 ans

2025 /2026

FICHE SANITAIRE ET D'INSCRIPTION

Cadre réservé à la MJC (ne rien remplir)

- | | |
|--|--|
| ☐ Carte Astuce N° : | ☐ Comité d'Entreprise |
| ☐ Notification CAF Aides aux Temps Libres ou | ☐ Carte Pass MSA |
| ☐ Quotient familial : | ☐ Photocopies vaccin |

TARIFS ADHESION (valide de Septembre 2025 au 31 Août 2026)

*** le dossier sera seulement accepté avec le règlement de l'adhésion (dossier complet)**

14€ à partir de Septembre

5€ pour une inscription faite en été uniquement

32€ pour une inscription famille (minimum 1 adulte et 1 enfant)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Photocopies : les vaccins + la notification d'aide au temps libre CAF ou le Pass Accueil MSA.

L'ENFANT

Nom :Prénom:

Date de naissance :

Age :

Garçon ☐ Fille ☐

N° d'allocataire CAF (chiffres + lettre) : Rang dans la famille :

Afin de bénéficier des tarifs CAF ou MSA, merci de fournir la notification CAF Aide aux temps libres au mois de **Septembre** et **Janvier**, ou le Pass Accueil MSA.

N° de sécurité sociale :

Mutuelle (Nom et N°adhérent)

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Nom et Prénom du père :

Adresse :

Code postal : ... Ville :

Email* :

N° tél fixe : / N° tél portable : N° tél travail :

Nom et Prénom de la mère :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email* :

N° tél fixe : / N° tél portable : N° tél travail :

***Afin de recevoir les programmes et les informations du Centre de Loisirs, merci de bien vouloir nous communiquer une adresse mail.**

LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom et téléphone du médecin traitant :

OBLIGATOIRE : Pour les nouveaux inscrits, joindre au dossier une photocopie des vaccinations DTP puis pour chaque mise à jour.

➤ **Allergies :**

- ☐ Asthme
- ☐ Alimentaires
- ☐ Médicamenteuses
- ☐ Allergies au pollen
- ☐ Autres :

Conduite à tenir :

➤ **Difficultés de santé, maladie (fournir le PAI si vous en avez un):**

.....

Conduite à tenir, précautions à prendre :

.....

➤ **Recommandations des parents (lunettes, prothèses,...) :**

➤ **Régime alimentaire particulier :**

➤ **Information complémentaire que vous souhaitez nous communiquer (sous pli confidentiel si vous préférez) :**

AUTORISATIONS PARENTALES

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Je soussigné(e).....Père, Mère, Tuteur.

- ☐ Déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs de la MJC St Amans/Albine et autorise mon enfant à faire les sorties organisées par la MJC.
- ☐ Autorise le directeur de la structure à agir en mon nom et à faire pratiquer sur mon enfant les interventions chirurgicales d'urgences sur avis du médecin consulté.
- ☐ Autorise l'équipe d'animation, ou éventuellement un parent accompagnateur, à prendre mon enfant dans son véhicule dans le cadre de sorties nécessitant ce moyen de transport.
- ☐ Déclare mon enfant apte à pratiquer tout sport (en cas d'inaptitude totale ou partielle, fournir un certificat médical).
- ☐ Autorise mon enfant à quitter seul l'accueil à partir de :
- ☐ Autorise l'équipe pédagogique à prendre des photos et à filmer mon enfant lors d'activités et à les diffuser dans les journaux locaux, sur le site Internet et réseaux sociaux de la structure.
- ☐ Autorise mon enfant à se connecter et à naviguer sur le réseau internet pour les activités le nécessitant, avec un animateur.
- ☐ Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant (personne à partir de 12 ans) :

Je déclare, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier d'inscription et par la présente signature, adhérer au règlement intérieur.

Date :

Signature des parents :

REGLEMENT INTERIEUR

La MJC St Amans/Albine est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé **de bénévoles**. Les partenaires de l'Accueil de Loisirs sont les Communes de St Amans Soult, St Amans Valtoiret, Albine, Sauveterre, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, la CAF, la MSA. Le présent règlement intérieur a été rédigé en accord avec le Projet Associatif. Ce dernier a été validé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale 2025.

1. PROJET PEDAGOGIQUE

Un projet pédagogique est rédigé par l'équipe d'animation en début d'année scolaire et mis en œuvre au travers des activités proposées tout au long de l'année sur les mercredis et les vacances scolaires. Il peut être consulté sur place. Un exemplaire peut être remis à la demande aux familles.

2. CONDITIONS GENERALES

Inscriptions : L'Accueil de Loisirs accueille les enfants à partir de **6 ans**.

Le dossier d'inscription se compose d'une fiche sanitaire et d'inscription et du règlement intérieur. Il doit être complété pour chaque enfant et signé par le ou les représentants légaux. Il est valable pour l'année scolaire en cours. Il sera donc renouvelé à chaque rentrée. Le paiement doit être effectué à l'inscription.

Aucun enfant ne pourra être accepté si le dossier est incomplet ou le paiement non effectué.

Nous nous réservons le droit de refuser un enfant si son état de santé ne lui permet pas de suivre l'activité prévue.

Les inscriptions s'effectuent le mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Concernant les mercredis, l'inscription est faite pour l'année. Toutefois, nous pouvons accueillir les enfants de façon ponctuelle. Pour les vacances scolaires, le programme d'activités est proposé 15 jours avant.

Tarifs : Les tarifs et les conditions de paiement sont fixés annuellement par délibération au Conseil d'Administration.

MERCREDIS

Tarif annuel	Q. Familial > 1099€	Q. Familial de 900 à 1099€	Q. Familial de 700 à 899€	Q. Familial de 500 à 699€	Q. Familial < 500€	MSA	CE
Journée	280,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €	130,00 €	100,00 €	Jusqu'à 50% du coût pris en charge
1/2 Journée	168,00 €	142,00 €	120,00 €	96,00 €	78,00 €	60,00 €	
Supplément *Accueil Repas	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €	

***Accueil à partir de 12h00 avec pique-nique jusqu'à 14h00, début des activités.**

La cotisation pour les mercredis est payable en 3 fois. Les règlements par chèque seront encaissés en septembre, janvier et avril. Attention, quel que soit le mode de règlement, **la totalité de la cotisation doit être payée à l'inscription. Le premier règlement devra correspondre à 1/3 de la cotisation + l'adhésion.**

Ex : QF > 1099€: 1er chèque: 56€ +14€ soit 70€, 2ème et 3ème chèque: 56€. Si repas 1^{er} chèque: 82€, 2ème et 3ème : 68€.

VACANCES SCOLAIRES

Tarif	Q. Familial > 1099€	Q. Familial de 900 à 1099€	Q. Familial de 700 à 899€	Q. Familial de 500 à 699€	Q. Familial < 500€	MSA	CE
1/2 Journée	5,50 €	4.50 €	3.70 €	3,00 €	2.50 €	2,50 €	Jusqu'à 50% du coût pris en charge

La cotisation des vacances est payable à l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans règlement.

Pour bénéficier des tarifs CAF, MSA ou Comité d'entreprise, **les pièces justificatives devront être données à l'inscription.** A défaut le tarif Q. Familial > 1099€ sera appliqué. Pour les familles domiciliées hors du Tarn, le tarif Q. Familial > 1099€ sera appliqué. **POUR LA CAF : FOURNIR LA NOTIFICATION QUOTIENT FAMILIAL 2021.**

En cas d'absence de l'enfant, le remboursement sous forme d'avoir ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical.

Adhésion : La carte Astuce est obligatoire. Elle est valable pour l'année scolaire du 1^{er} septembre au 31 août. Elle sert à financer l'appartenance au réseau MJC, l'assurance, la communication globale et la vie associative. Elle permet d'assister à l'Assemblée Générale annuelle, elle donne accès à toutes les activités et manifestations proposées par la MJC.

Elle coûte 14 € pour les moins de 18 ans.

3. FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis, les petites vacances scolaires (sauf Noël), le mois de juillet et 2 semaines en août. La journée est organisée à partir du projet pédagogique et dans le respect du rythme de l'enfant.

Les mercredis :

Accueil possible dès 07h30 et jusqu'à 18h30. Les activités se déroulent de 10h à 12h et de 14h à 16h00.

Les enfants doivent impérativement être accompagnés jusqu'à la porte du centre de loisir.

Les enfants se positionnent à l'année sur les différents ateliers qui leur sont proposés.

	6 – 10 ans
10h-12h00	Atelier créatif
12h00 – 13h30	Temps de repas.
14h00 – 16h00	Atelier jeux sportif/jeux collectifs/ Club lecture (1 fois par mois)
16h00 – 16h45	GOUTER
16h45 – 18h30	Jeux libres/collectifs

Club lecture : 1 fois par mois, un atelier est proposé par la médiathèque 'le trait d'union' de St Amans Valtoiret. En remplissant la fiche d'inscription de la médiathèque, les enfants pourront emprunter des livres via la mjc.

Goûter : Durant ce temps, possibilité de transfert encadré par les animateurs aux activités extra MJC (judo, foot, patin...)

Les vacances scolaires :

Les activités se déroulent de 10 h à 12 h et de 14 h à 16h00. L'accueil des enfants se fait une demi-heure avant. L'enfant peut toutefois être accueilli dès 7h30 et jusqu'à 18h30 à la demande des parents. Il peut également rester pendant l'heure du repas à condition qu'il apporte son pique-nique.

Pendant les temps d'accueil l'enfant a accès librement aux livres, jeux mis à sa disposition (les tapis de motricité sont à la demande).

Il peut jouer seul ou avec d'autres enfants.

Pendant les vacances scolaires : activités ludiques, d'expression, sportives, culturelles, sorties, randonnées et camps durant l'été, préparés en tenant compte des objectifs du projet pédagogique.

Règles de vie

L'accueil de loisirs a vocation à être un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Il permet à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir au contact des autres et au travers des activités pédagogiques proposées. Les règles de vie sont établies par les enfants en début d'année et ils s'engagent à les respecter.

4. ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur, d'une animatrice enfance, d'une animatrice Jeunesse. L'équipe est renforcée toute l'année par des animateurs en formation professionnelle BPJEPS, BAPAAT, BAFA et des bénévoles et volontaires en Service Civique qui assurent ponctuellement ou toute l'année certaines animations.

CONTACTS : mjc.espacegare@orange.fr

5. LES LOCAUX

Les locaux utilisés sont mis à la disposition de la MJC par les communes partenaires. Nous disposons de la Salle du Tortill'Art pour les activités d'expression, de la salle du Thoré pour les activités sportives et de 3 salles à la MJC pour l'accueil, les activités et le repas. Celle-ci est équipée d'un four micro-onde pour réchauffer les plats de vos enfants.

6. SANTE

Surveillance médicale et médicaments

Tout enfant présentant un état fébrile et/ou une maladie contagieuse ne pourra être accepté à l'accueil de loisirs. Si l'enfant est malade ou accidenté au cours de la journée d'accueil, la direction prendra les mesures nécessaires en prévenant les parents éventuellement sur leur lieu de travail, et si nécessaire un médecin ou le SAMU.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale justifiant du traitement et de ses modalités. Les médicaments et l'ordonnance doivent être remis à la direction ou à l'animateur responsable.

Signature des parents et de l'enfant :